



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 19.06.18

#Objet : Stade - Omnisport - Réaménagement de l'ancienne cafétaria en dojo - Approbation des conditions et du mode de passation - Article : 764/723-60 - Montant : 256.000,00 euros TVA comprise - Budget: 2018.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (la valeur estimée HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 euros) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2018-895 relatif au marché "Stade - Omnisport - Réaménagement de l'ancienne cafétaria en dojo" établi par le Service Travaux ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Réaménagement de l'ancienne cafétaria en dojo), estimé à 195.041,32 euros hors TVA ou 236.000,00 euros TVAC ;

* Lot 2 (Fourniture Tapis Judo), estimé à 16.528,92 euros hors TVA ou 20.000,00 euros TVAC ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 211.570,24 euros hors TVA ou 256.000,00 euros, 21% TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - Bruxelles Pouvoirs Locaux - Sportinfra Direction des Investissements, Boulevard du Jardin Botanique, 20 à 1035 BRUXELLES, et que cette partie est estimée à 67% de la dépense ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 764/723-60 et sera financé par emprunt et subsides (67 % de la dépense) ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

- 1er. D'approuver le cahier des charges N° 2018-895 et le montant estimé du marché "Stade - Omnisport - Réaménagement de l'ancienne cafétaria en dojo", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 211.570,24 euros hors TVA ou 256.000,00 euros, 21% TVAC.
2. De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
3. De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Bruxelles Pouvoirs Locaux - Sportinfra Direction des Investissements, Boulevard du Jardin Botanique, 20 à 1035 BRUXELLES.
4. De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - Administration des Pouvoirs Locaux - Service des Travaux Subsidiés, Boulevard du Jardin botanique, 20 à 1035 Ministère de la Région Bruxelles Capitale.
5. De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
6. De transmettre cette délibération à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.
7. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 764/723-60.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 juin 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke